



COPIE

## **PROCES VERBAL DE CONSTAT N°132909**

**L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT**

**ET LE TRENTE MARS**

*A la demande de :*

La société EUROPA ORGANISATION, dont le siège social est situé à TOULOUSE, 19 allées Jean Jaurès (31000), prise en la personne de ses représentants légaux domicilié en cette qualité audit siège et représentée par Madame Olivia VERROUST.

Laquelle fait élection de domicile en notre Etude,

*Il m'a été exposé*

La Société EUROPA ORGANISATION organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « LINNC PARIS 2018 » accessible sur invitation par e-mail sur le site internet [www.linnc.com](http://www.linnc.com) du 03 avril au 02 mai 2018.

Il m'est demandé ce jour de bien vouloir enregistrer en notre Etude le règlement du jeu

*Déférant à cette réquisition*

*J'ai Stéphane DARBON, Huissier de Justice Associé,  
Au sein de la SCP STEPHANE DARBON & STEPHANE JONCOUR, titulaires d'un  
Office d'Huissier de Justice à la Résidence de TOULOUSE, 46 rue Bayard,  
Soussigné*

Je certifie avoir reçu ce jour en notre Etude le règlement reproduit ci-dessous en intégralité.

## CONSTATATIONS

# JEU « LINNC PARIS 2018 »



EUROPA ORGANISATION  
BY EUROPA GROUP

## REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

### « LINNC PARIS 2018 »

#### ARTICLE 1 - Organisateur

La société Europa Organisation, 19, allées Jean Jaurès, BP 61508, 31 015 Toulouse cedex 6 - France, organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « LINNC PARIS 2018 », accessible sur invitation par e-mail sur le site internet du [www.linnc.com](http://www.linnc.com) du 3 avril au 2 mai 2018.

#### ARTICLE 2 – Conditions d'inscriptions au jeu

La participation à ce jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat est réservée à toute personne physique majeure faisant partie du fichier des contacts de l'événement LINNC Paris 2018, à l'exception du personnel des sociétés organisatrices et de leur famille. La participation de tout mineur est interdite. Chaque participant ne peut participer qu'une seule fois au jeu.

#### ARTICLE 3 – Principe du jeu

Le jeu concours « LINNC PARIS 2018 » se déroule sous la forme d'une seule et unique session dont le tirage au sort aura lieu le 2 mai 2018 lors d'une session de " YOUTUBE live ".

Les participants sont invités, du 3 avril après 12h00 jusqu'au 2 mai 2018 avant 8h00 à remplir le formulaire de participation disponible sur le site [www.linnc.com](http://www.linnc.com) dans lequel ils devront mentionner leur civilité, nom, prénom, adresse électronique, spécialité médicale, institution ou société, leur numéro de téléphone et leur date de naissance.

Il leur sera également demandé d'accepter ou non de recevoir nos lettres d'informations électroniques ainsi que de créer ou non un compte sur le site [www.linnc.com](http://www.linnc.com). L'acceptation de ces derniers critères est au choix du participant.

#### ARTICLE 4 – Dotation

A l'issue du jeu, 1 participant sera tiré au sort le 2 mai 2018 et gagnera l'ensemble de la dotation suivante:

- 1 inscription au congrès LINNC Paris 2018 d'une valeur unitaire de valeur 900 € TTC
- 1 billet d'avion Aller/Retour en classe économique à destination de Paris incluant toutes les taxes. Valeur unitaire du billet à définir en fonction du pays de provenance du gagnant entre 250 et 1000 € TTC. Dates du billet comprises entre le 8 et le 20 juin 2018.
- 3 nuits d'hôtels à Paris pendant le congrès du LINNC Paris 2018 qui se tient du 11 au 13 juin 2018, d'une valeur unitaire de 270 € TTC par nuit avec petit déjeuner valable en chambre simple (3 nuits = 810 euros TTC). Les 3 nuits sont obligatoirement consécutives et les dates de réservation sont affectées obligatoirement aux nuits du 10, 11 et 12 juin 2018.

Les dotations ne peuvent être échangés contre de l'argent.

#### **ARTICLE 5 – Publication des résultats**

Le gagnant autorise expressément et gracieusement l'utilisation et la diffusion de son nom et adresse sur tout support, à l'occasion de toute campagne publicitaire ou promotionnelle liée au présent jeu-concours.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à Europa Organisation, « Jeu LINNC PARIS 2018 » - 19, allées Jean Jaurès, BP 61508, 31 015 Toulouse cedex 6 - France.

#### **ARTICLE 6 – Désignation des gagnants**

Le tirage au sort sera réalisé par la société organisatrice le 02 mai 2018.

Les participants pourront consulter le résultat du tirage au sort en allant sur la chaîne YouTube du LINNC : <https://www.youtube.com/channel/UCOOwlzxOo0w9v-Zw7SfVwQ> une fois le tirage au sort effectué.

Le participant désigné lors du tirage sera contacté par Europa Organisation par courrier électronique (courrier envoyé sur l'adresse email inscrite sur le formulaire de participation) ou par téléphone. Le courrier électronique stipulera le lot gagné et la procédure de réservation du lot. Si un participant tiré au sort ne se manifeste pas dans les 5 jours suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot sera attribué à 1 (un) gagnant suppléant.

Chaque gagnant doit remplir toutes les conditions douanières de sortie du territoire et être muni d'un passeport ou d'une pièce d'identité en cours de validité et ce pour toute la durée du voyage à l'étranger. Les redevances, frais de transport (entre le domicile, l'hôtel et l'aéroport), d'hébergement, de restauration, etc... non expressément compris dans les dotations restent à la charge exclusive du gagnant. Toute annulation du voyage par le gagnant entraînera la perte définitive du voyage sans possibilité de remboursement ou de report du séjour et sans octroi d'aucune indemnité de quelque nature que ce soit.

Il est précisé que la société organisatrice ne fournira aucune prestation ni garantie, les gains consistant uniquement en la remise des prix prévue ci-dessus.

#### **ARTICLE 7 – Validation des participations**

Il ne peut y avoir qu'un seul gagnant par foyer (même nom, même adresse et même email) pour toute la durée du présent jeu-concours. Le non-respect de cette clause entraînera la disqualification immédiate du participant.

Ne seront pas prises en considération les candidatures dont les coordonnées sont incomplètes, celles saisies en nombre, celles saisies après les délais prévus ci-dessus, ou celles contraires aux dispositions du présent règlement.

#### **ARTICLE 8 - Responsabilité**

Europa Organisation se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler ce jeu-concours sans préavis, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait.

Il est précisé que dans une telle hypothèse, les dotations et leur valeur pourront être ramenées au prorata de la nouvelle durée du jeu-concours. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les candidats.

Europa Organisation se réserve la possibilité de remplacer les gains par des produits d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité des dits gains, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

Toutefois, si les prix annoncés ne pouvaient être livrés par Europa Organisation pour des raisons indépendantes de sa volonté, aucune contrepartie financière ou équivalent financier des gains ne pourrait être réclamé.

Europa Organisation pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au présent jeu-concours ou de la détermination des gagnants.

Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes, les auteurs de ces fraudes.

#### ARTICLE 9 – Litiges et réclamations

Le simple fait de participer à ce jeu-concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement et l'arbitrage d'Europa Organisation pour les cas prévus et non prévus.

En cas de réclamations, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à Europa Organisation dans un délai de 15 (quinze) jours à compter de la date de clôture du jeu-concours.

En cas de différence entre la version du règlement déposée chez l'huissier et la version envoyée à toute personne qui en fait la demande, c'est la version déposée chez l'huissier qui prévaudra dans tous les cas de figure.

De même, la version déposée chez l'huissier fait foi face aux informations divulguées sur tout support et en contrariété avec le présent règlement.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent règlement. En cas de désaccord définitif, et sous réserve des dispositions légales, les tribunaux de Toulouse seront seuls compétents.

#### ARTICLE 10 – Démarchage téléphonique

Conformément aux dispositions introduites par la loi n°2014-344 dite Hamon du 17 Mars 2014 relative à la consommation, nous vous informons que vous avez la possibilité de refuser tout démarchage téléphonique en vous inscrivant gratuitement sur la liste d'opposition Bloctel via le site Internet du même nom. A la suite de cette inscription, vous ne pourrez plus recevoir d'appels à visée commerciale de toute société. Les sociétés contrevenantes s'exposent à des sanctions financières.

#### ARTICLE 11 – Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé chez SCP Stéphane DARBON – Stéphane JONCOUR, huissiers de justice associés, 46 rue Bayard 31000 TOULOUSE – [www.huissier-constat-toulouse-31.fr](http://www.huissier-constat-toulouse-31.fr).

Il sera accessible à titre gratuit à toute personne qui en ferait la demande, avant le 02 mai 2018 minuit, auprès de Europa Organisation « Jeu LINNC PARIS 2018 » à l'adresse suivante 19 allées Jean Jaurès, BP 61508, 31 015 Toulouse Cedex 6 – France et sera transmis par e-mail.

Les frais d'envoi de la demande de règlement pourront être remboursés sur simple demande écrite sur la base du tarif postal lent en vigueur (moins de 20g).

Mes constatations étant terminées, j'ai dressé le présent Procès-Verbal de Constat pour servir et valoir ce que de droit à notre requérante.

**SOUS TOUTES RESERVES  
DONT PROCES-VERBAL  
Acte soumis à la taxe forfaitaire  
Coût au dos**

**Me Stéphane DARBON  
Huissier de Justice**

